

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice :	21
De Présents :	15
De Votants :	19
VOTES :	
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

L'an deux mil vingt-deux, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MAURICE DE GOURDANS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du deux septembre deux-mille-vingt-deux, sous la présidence de M. Fabrice VENET, Maire ;

Etaient présents : MM. BRAU, CALARD, LONGCHAMP, MASSON, MITANNE, RAPPY, VENET
Mmes, BA, BOUVIER, CROST, LLAMBRICH, OLLIER, PAVAILLER, REGACHE, SAINT-GENIS.

Excusés ayant donné pouvoir : ARRAMBOURG Jérôme à BA Catherine, VENÇON Yves à BOUVIER Denise, PERRIN Julien à MASSON Jean-Michel, PUYPE Camille à Myriam SAINT-GENIS.

Etaient absent(s) : Samuèle SALMON-NANUS, Delphyne GISSIEN

Myriam Saint Genis, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Délibération n° 22.04.13 – Demande de subvention de Fonds de concours auprès de la CCPA pour les travaux de la salle des Fêtes :

Monsieur Rappy, adjoint en charges des finances explique à l'Assemblée que la Communauté de la Plaine de l'Ain a décidé d'octroyer aux Communes Membres une aide financière sous forme de fonds de concours.

Après avoir présenté les devis, le montant total se monte à environ 50 000 euros.

La commune de Saint Maurice de Gourdans pourrait à ce titre, bénéficier d'une aide d'environ 25 000.00 euros pour les travaux effectués à la salle des fêtes.

Après en avoir débattu, le conseil municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain le fond de concours d'environ 25 000.00 euros pour le financement des travaux de la salle des fêtes

08 septembre 2022

Le Maire,

E. VENET

